

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PÉRENNITÉ DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS EXISTANTS DE
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES

1. La nature des travaux varie selon les besoins et peut comprendre des projets d'architecture, de structure, de toiture, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des bâtiments et équipements relevant de la compétence d'agglomération. Il peut également s'agir de travaux touchant l'économie d'énergie et l'accessibilité de bâtiments et d'équipements ainsi que l'acquisition de terrains, de servitudes et de mobilier nécessaires à la réalisation des projets.

2. Les projets nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les travaux et les services sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments et équipements localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services décrits aux articles 1 et 2 s'élève à 7 238 000 \$.

Sous-total : 7 238 000 \$

CHAPITRE II

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX

5. La nature des projets varie selon les besoins et peut notamment comprendre des travaux de structure, d'électricité, de réparation, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de pavage, de réaménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des équipements d'éclairage et de signalisation relevant de la compétence d'agglomération. Il peut également s'agir de l'acquisition de terrains et de servitudes nécessaires à la réalisation des projets.

SECTION II

LOCALISATION

6. Les travaux sont requis dans le cadre de projets sur diverses unités d'éclairage public et signaux lumineux localisés à divers endroits sur le territoire de la ville relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. Le coût des projets décrits à l'article 5 s'élève à 495 000 \$.

Sous-total : 495 000 \$

TOTAL : 7 733 000 \$

Annexe préparée le 26 février 2009 par :

Mario Gagnon, architecte

Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ing. Service de la gestion
des immeubles